

# COMMUNIQUÉ



Le lundi 18 octobre 2021

## Bronchiolite, les kinésithérapeutes en alerte.

Dans son avis du 5 octobre 2021, le conseil scientifique met en garde sur « l'épidémie de bronchiolite qui pourrait être de grande ampleur compte tenu d'un déficit d'immunité collective acquise significatif pour les enfants nés après mars 2020 ».

Dans ce contexte, l'URPS Masseur-Kinésithérapeutes des Pays de la Loire souhaite anticiper une éventuelle situation difficile en améliorant la diffusion des bonnes pratiques et en réaffirmant la nécessité de réseaux de gardes respiratoires structurés et pérennes dans toute la région.

Pour rappel, le rôle du masseur-kinésithérapeute s'articule autour de 5 axes :

- **Évaluer** et **orienter** les cas de bronchiolites en fonction de leur gravité pour éviter l'engorgement des services d'urgences et des cabinets médicaux ;
- **Éduquer** et **sécuriser** les familles sur le virus de la bronchiolite et les conduites à tenir ;
- **Apprendre** les techniques de mouchage aux parents et prodiguer les conseils de prévention ;
- **Surveiller** l'état clinique des jeunes enfants ;
- **Utiliser** des techniques de désencombrement bronchique, si cela est nécessaire sur le plan clinique.

À la suite des recommandations de la HAS de novembre 2019 : « Prise en charge du premier épisode de bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois », il fut souvent extrapolé que la kinésithérapie n'était pas conseillée dans la prise en charge de cette affection virale et la prescription de kinésithérapie respiratoire chez le nourrisson a été réduite. Or, ces recommandations ne concernaient que des enfants hospitalisés présentant des bronchiolites sévères, ce qui représente une très faible proportion des cas rencontrés.

De ce fait, la prise en charge ambulatoire de ces jeunes enfants étant devenue insuffisante, les urgences hospitalières pourraient se voir très rapidement submergées par des cas de bronchiolites sans critère de gravité ou de gravité modérée ainsi que par des parents inquiets de l'état de santé de leurs enfants.

Dans l'optique d'anticiper cette vague épidémique et afin de préserver l'efficacité des services d'urgences, **il semble nécessaire de permettre aux kinésithérapeutes libéraux de prendre part à la prise en charge de la bronchiolite** avec leurs compétences en la matière.

L'URPS MK des Pays de la Loire, l'AGKRPL et les associations KRWE de Loire-Atlantique réaffirment la possibilité pour les cabinets libéraux de prendre en charge les enfants atteints afin d'avoir un parcours de soins cohérent et économique.



Les associations KRWE  
de Loire-Atlantique